



COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale de l'éducation et de la culture

Éducation et formation tout au long de la vie: politiques horizontales Lisbonne et affaires internationales

Contribution au processus de Lisbonne

Bruxelles, 11 mai 2010

Sujet: Appel d'offres ouvert EAC/06/2010:

Réseau d'experts en aspects sociaux de l'éducation et de la formation (NESET)

Pouvoir adjudicateur: Commission européenne

Direction Générale de l'Education et de la Culture

Monsieur/Madame

Par la présente, vous êtes invité à soumettre une offre en réponse à l'appel d'offres susmentionné, conformément aux procédures définies dans la présente « Invitation à Soumissionner » et compte tenu du Cahier des charges et des Termes de référence et autres annexes. Nous vous prions de lire attentivement toutes les informations contenues dans ces documents. Les offres non conformes aux prescriptions y figurant ne peuvent pas être acceptées.

1. PUBLICATION

Le présent appel d'offre fait suite à la publication dans le Journal officiel de l'Union européenne des avis suivants:

Avis de pré-information dans le JO, référence: *2010/S 38-054555, 24/02/2010*

Avis du marché dans le JO, référence: *2010/S 92-137167, 12/05/2010.*

2. SOUMISSION DES OFFRES

L'offre doit être rédigée dans l'une des langues officielles de l'Union européenne. Chaque offre se compose d'un original et de 2 copies.

La transmission des offres se fait, au choix des soumissionnaires :

(a) soit par la poste, auquel cas la date d'envoi en recommandé, le cachet de la poste faisant foi, doit être **au plus tard le 31/08/2010**, à l'adresse suivante:

Commission Européenne
Direction générale "Education et culture"
Appel d'offres pour l'Unité A1 – MADO 09/14
A l'attention de M. Gordon Clark
B-1049 Bruxelles - BELGIQUE

ou

(b) soit par dépôt dans les services de la Commission directement ou par tout mandataire du soumissionnaire, y compris par messagerie, auquel cas l'offre est remise contre reçu daté et signé **au plus tard à 16h00 le 31/08/2010**, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale "Education et culture"
Appel d'offres pour l'Unité A1 – MADO 09/14
A l'attention de M. Gordon Clark
Avenue du Bourget, 1
B-1140 Bruxelles (Evere) – Belgique

L'envoi est fait sous double enveloppe. Les deux enveloppes sont fermées, l'enveloppe extérieure portant l'indication du service destinataire comme indiqué sous (a) ou (b) ci-dessus et l'enveloppe intérieure portant, en plus de l'indication du service destinataire comme indiqué sous (a) ci-dessus, la mention "Appel d'offres EAC/06/2010 – à ne pas ouvrir par le service du courrier." Si des enveloppes autocollantes sont utilisées, elles seront fermées à l'aide de bandes collantes au travers desquelles sera apposée la signature de l'expéditeur.

3. OUVERTURE DES OFFRES

Une commission d'ouverture d'offres sera constituée pour ouvrir les offres et vérifier le respect des modalités formelles de présentation des offres. Cette commission procédera à l'ouverture des plis le **14/09/2010** à 10.00 heures dans la salle de réunion DG EAC 08SDR, Madou Plaza, Place Madou 1, B-1210 Bruxelles.

Un représentant de chaque soumissionnaire peut assister à l'ouverture des offres.

4. OFFRES

Les offres doivent:

- 4.1. être rédigées de préférence sur le papier à en-tête du soumissionnaire;
- 4.2. être parfaitement lisibles afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres.

5. DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE:

- (1) Les formulaires de l'annexe 3 complétés, requis par le pouvoir adjudicateur pour déterminer l'identité du soumissionnaire, accompagnés par les documents probants, tels qu'indiqués au point 7 du Cahier des charges ;
- (2) l'attestation et les documents de preuve requis pour l'examen des critères d'exclusion, comme définis au point 4 du Cahier des charges;
- (3) tous les documents nécessaires à l'évaluation de l'offre sur la base des critères de sélection fixés au point 5 du Cahier des charges;
- (4) la méthodologie, les CVs et le document stratégique nécessaires à l'évaluation de l'offre sur la base des critères d'attribution fixés au point 6 du Cahier des charges;
- (5) le formulaire de l'annexe 5 complété, indiquant le prix proposé, conformément au point 8 ci-dessous.

6. ACCEPTATION DES CONDITIONS

La soumission d'une offre vaut :

- (1) acceptation de toutes les conditions stipulées dans le présent appel d'offres, le cahier des charges, les termes de référence et toutes ses annexes, y compris le projet de contrat cadre et de contrat spécifique. Cette soumission lie le soumissionnaire pendant l'exécution du contrat cadre, s'il en devient l'attributaire;
- (2) renonciation à ses propres conditions de vente.

7. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le soumissionnaire reste lié par toutes les conditions de son offre pendant les 9 mois qui suivent la date limite de dépôt des offres. Le soumissionnaire est tenu de maintenir toutes les conditions de son offre pendant cette période.

8. OFFRE DE PRIX

- (1) Le prix doit être exprimé en euros.
- (2) Les offres de prix, selon les modalités décrites à l'Annexe 5 (Prix ventilé par catégorie) sont fermes et non révisables, sous réserve des dispositions du contrat cadre.
- (3) Les prix doivent couvrir tous les catégories de frais nécessaires au soumissionnaire pour l'exécution des tâches, sous réserve du remboursement de certains frais visés à l'annexe 6.
- (4) Le soumissionnaire doit présenter son offre de prix en remplissant le formulaire de l'annexe 5, "Prix ventilé par catégorie". L'objectif consiste à

aider le pouvoir adjudicateur à se prononcer sur la vraisemblance et la qualité de l'offre. Dans le cas où le contrat est attribué au soumissionnaire, seuls les prix proposés par catégorie seront contraignants.

- (5) Aux termes des articles 3 et 4 du protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes, celles-ci sont exonérées de tous impôts, taxes et droits, y compris la taxe sur la valeur ajoutée (ci-après TVA). Ces droits ne peuvent donc entrer dans le calcul du prix de l'offre. Le montant de la TVA sera indiqué séparément si le soumissionnaire pense devoir imputer la TVA. La TVA ne sera pas prise en considération lors de l'examen des prix indiqués dans les différentes offres.
- (6) Le soumissionnaire doit signer le formulaire complété de l'annexe 5, " Prix ventilé par catégorie". La signature de l'offre engage le soumissionnaire vis-à-vis du pouvoir adjudicateur.

9. MODALITÉS DE PAIEMENT

Voir Article I.4 du contrat (Annexe 2).

10. Pénalités

Sans préjudice de l'application de sanctions contractuelles, les candidats ou soumissionnaires et contractants qui se sont rendus coupables de fausses déclarations ou ont été déclarés en défaut grave d'exécution en raison du non respect de leurs obligations contractuelles dans le cadre d'un précédent marché sont exclus des marchés et subventions financés sur le budget communautaire et seront frappés de sanctions financières conformément à l'article 133 des modalités d'exécution du règlement financier (règlement (CE) n° 2342/2002 de la Commission, du 23 décembre 2002).

11. Contacts Entre le Pouvoir Adjudicateur et les Soumissionnaires

Les soumissionnaires seront informés de la suite qui sera réservée à leur offre. Il est attendu que le résultat sera connu à la fin Octobre 2010.

Pendant toute la procédure, les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les soumissionnaires ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel. Ils ne peuvent intervenir que dans les conditions suivantes:

- Avant la date de clôture du dépôt des offres:

* à l'initiative des soumissionnaires, le pouvoir adjudicateur peut fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but d'explicitier la nature du marché.

Les demandes de renseignements supplémentaires doivent être adressées par courrier électronique à: francisco.gonzalez-alvarez@ec.europa.eu , à l'attention de Mr. Francisco Gonzalez.

Il ne sera répondu à aucune demande de renseignement supplémentaire reçue moins de cinq jours ouvrables avant la date de clôture du dépôt des offres.

* de sa propre initiative, la Commission peut informer les intéressés de toute erreur, imprécision, omission ou tout autre type d'erreurs dans la rédaction des documents de l'appel d'offres.

* le cas échéant, les renseignements supplémentaires et les informations précitées seront publiées sur la page Appel d'offre du site web de la DG Education et culture, sous le titre "Frequently Asked Questions" (FAQ) : http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/calls/tenders_en.html.

- Après l'ouverture des offres

* Dans le cas où une offre donnerait lieu à des demandes d'éclaircissement ou s'il s'agit de corriger des erreurs manifestes dans la rédaction de l'offre, le pouvoir adjudicateur peut prendre l'initiative d'un contact avec le soumissionnaire, ce contact ne pouvant conduire à une modification des termes de l'offre.

12. PROTECTION DES DONNEES

Le suivi de votre réponse à l'invitation à soumissionner impliquera l'enregistrement et le traitement de données à caractère personnel (par exemple, nom, adresse, CV). Ces données seront traitées conformément au règlement (CE) n° 45/2001 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données. Sauf indication contraire, les réponses aux questions et les données à caractère personnel demandées sont nécessaires pour l'évaluation de votre offre, conformément aux spécifications de l'invitation à soumissionner, et seront traitées uniquement par la Direction générale de l'éducation et de la culture à cette finalité. Sur demande, vous pouvez obtenir la communication de vos données à caractère personnel et vous pouvez rectifier toute donnée personnelle inexacte ou incomplète. Pour toute question concernant le traitement de vos données personnelles, vous pouvez vous adresser à la Direction générale de l'éducation et de la culture. Vous avez le droit de saisir à tout moment le contrôleur européen de la protection des données en ce qui concerne le traitement de vos données à caractère personnel.

Pour assurer la protection des intérêts financiers des Communautés, vos données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit interne, à la Cour des comptes européenne, à l'instance spécialisée en matière d'irrégularités financières ou à l'Office européen de lutte antifraude (ci-après "OLAF").

Les données des opérateurs économiques qui sont dans une des situations visées dans les articles 93, 94, 96.1(b) et 96.2(a) du Règlement financier peuvent être introduites dans une base de données centrale et être communiquées aux personnes désignées par la Commission, des autres institutions, agences, autorités et organismes visés dans l'article 95.1 et 2 du Règlement financier. Ceci s'applique aussi aux personnes ayant pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle des opérateurs économiques mentionnés. Toute personne enregistrée dans la base de données a le droit d'être informée des données enregistrées la concernant, sur demande à adresser au comptable de la Commission.

Dans l'attente de votre offre, je vous prie d'agréer, Madame / Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées,

Gordon Clark
Chef d'Unité

Annexes : Cahier des charges
Annexe 1 : Termes de référence
Annexe 2 : Projet de contrat (pour information)
Annexe 3 : Informations concernant le soumissionnaire (à remplir et signer par le soumissionnaire)
Annexe 4 : Attestation relative aux critères d'exclusion (à remplir et signer par le soumissionnaire)
Annexe 5 : Prix ventilé par catégorie (à remplir et signer par le soumissionnaire)